



***MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA
2000 « COMPLEXE MINIER DE LA VALLÉE DE LA SENOUIRE » FR
8302009***

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE
(ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS)**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

Janvier 2020

Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 5 pages

Article 1 : Objet

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 du « Complexe Minier de la Vallée de la Senouire » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination sur les 2 178,76 ha du site. Le Parc, structure porteuse de l'animation du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour mettre en œuvre ces actions sur le site.

Le présent cahier des charges technique a pour objet de préciser les prestations confiées par le Parc au titre du budget 2020, les modalités de leur mise en œuvre et de leur réalisation.

Article 2 : Contenu de la mission

Le prestataire sera chargé de la mise en œuvre des actions suivantes sur le site Natura 2000 de la Senouire :

- animation du document d'objectifs, concertation locale avec les acteurs et les usagers du site, promotion des outils Natura 2000 ;
- intégration du DOCOB dans les politiques publiques territoriales
- assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000
- suivi administratif et coordination
- organisation de la réunion du Comité de pilotage
- suivi des colonies de reproduction de chauves-souris du site
- rédaction du bilan annuel des actions réalisées et renseignement des indicateurs de suivi.

Ces actions sont décrites dans le document d'objectifs du site téléchargeable sur le site internet du Parc.

Article 3 : Rendu et engagements

Le prestataire remettra le bilan technique et financier annuel de sa mission au Parc, sous la forme d'un rapport détaillé, précis et illustré **au plus tard le 30 novembre 2020**. Le bilan provisoire (version informatique) sera quant à lui remis au Parc 2 semaines avant.

Chaque rapport inclura un résumé de l'opération (1 page) rappelant le contexte de l'opération et synthétisant les résultats.

Afin de réaliser ce bilan, le prestataire s'appuiera sur la trame ci-jointe (Voir Annexe 1).

Les rapports annuels correspondant à cette mission seront fournis en trois exemplaires papier couleur et une version informatique sur CD Rom (version Word et PDF). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec ArcGis. Le logo des financeurs (*) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Le prestataire s'engage à informer régulièrement et associer étroitement le Parc à l'animation et au suivi de la gestion du site de la Senouire.

Il s'engage à solliciter l'autorisation du Parc pour le démarrage des opérations.

Obligations concernant les études :

- les résultats des prospections seront saisis directement dans la base de données naturalistes du Parc (SICEN),
- l'ensemble des cartographies sera réalisé avec un logiciel SIG en Lambert 93, sous format numérique compatible avec le logiciel ESRI ArcGis. Les données cartographiques seront accompagnées d'un document de métadonnées (informations caractérisant les données créées : échelle de digitalisation, date de création, fonds de référence utilisé). Les données SIG du Parc seront mises à disposition pour les besoins de la mission.
- l'utilisation des données par le prestataire devra être soumise à l'autorisation du Parc,
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.

Toutefois, le comité de pilotage se réunissant en fin d'année, les résultats seront présentés par le prestataire sous forme synthétique (diaporama) à ce comité de pilotage. Le bilan provisoire sous forme de diaporama sera remis au Parc au plus tard 1 semaine avant le COPIL.

Le prestataire s'engage à informer régulièrement et associer étroitement le Parc à l'animation et au suivi de la gestion du site de la Senouire.

Il s'engage à solliciter l'autorisation du Parc pour le démarrage des opérations.

Obligations concernant les études :

- les données collectées seront intégrées à la banque de données du Parc,
- l'utilisation des données par le prestataire devra être soumise à l'autorisation du Parc,
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.

Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études.

Article 4 : Contexte local et projets sur le site

Le prestataire s'engage à tenir le Parc informé de l'évolution du contexte local et des projets susceptibles d'intervenir sur ce site, afin de s'assurer de la cohérence des dispositifs mobilisés et de la synergie des efforts des différents partenaires concernés.

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer sur le bilan :



Projet co-financé par l'Union Européenne
Fonds Européen Agricole de Développement Rural



.....

Trame pour les bilans d'exécution de l'animation Natura 2000, dans le cadre d'une délégation par le PNR Livradois-Forez

Cette note est destinée aux prestataires de l'animation des sites Natura 2000, dans le cadre d'une délégation par le Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF). Elle a vocation à guider les prestataires dans la rédaction d'un rapport annuel détaillé de l'ensemble des actions menées pour l'animation d'un site Natura 2000. Elle exprime les attendus du PNRLF quant à la forme et à la nature de l'information qui est donnée dans ces rapports.

LES OBJECTIFS

Les objectifs des bilans d'exécution de l'animation Natura 2000 sont :

- D'informer en détail la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 (le PNRLF) de l'ensemble des actions, démarches et travaux menés dans le cadre de l'animation.
- De faire état de l'avancement annuel de la mise en œuvre des objectifs de gestion formulés dans le DOCOB du site.
- De rendre compte du contexte social, politique, d'opinion... des partenaires et des personnes directement concernées par la mise en œuvre des objectifs du site Natura 2000 et/ou qui se sont exprimés dans le cadre de l'animation.
- De proposer des pistes, et de faire émerger des enjeux, pour la poursuite de l'animation sur le site Natura 2000 en question.

Le document remis doit donc comporter, à minima :

- Un descriptif détaillé de l'animation réalisée.
- Une analyse (avancement de la mise en œuvre du DOCOB, contexte local, enjeux...).
- Des perspectives pour la suite de l'animation du DOCOB.
- Un résumé de la mission et de ses résultats.
- Des illustrations (photos, cartes...) visant à expliciter les propos du bilan.

LA TRAME

La trame proposée ci-après s'apparente à un sommaire ayant pour vocation de guider les prestataires dans la rédaction du rapport d'exécution de l'animation. Elle ne constitue pas un cadre rigide et les prestataires de l'animation peuvent y apporter toute modification qu'ils jugent utile pour atteindre les objectifs exposés ci-dessus.

Quel que soit le type d'information présenté dans le rapport, il est important que le propos soient précis et détaillés afin que la structure porteuse de l'animation puisse saisir et comprendre facilement les difficultés, les enjeux écologiques, techniques, les enjeux de personnes et autres jeux d'acteurs... auxquelles la mise en œuvre des objectifs du DOCOB est éventuellement confrontée. Le rapport doit aussi être l'occasion de transmettre « ce qui s'est dit ». Ainsi, des comptes-rendus des éventuels entretiens, réunions, discussions ayant eu lieu seront utilement joint en annexe au rapport.

I. ANIMATION

- Suivi administratif et financier
- Communication : courriers, réunions, visites de terrain, ou autres animations
- Concertation avec les acteurs locaux : réunions, entretiens, contacts... compte-rendu indispensable, même succinct.
- Promotion des chartes et contrats : actions menées, résultats obtenus.
- Contribution à l'organisation et l'animation du comité de pilotage du site
- Suivi et coordination des procédures, projets et études d'incidence
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (SUDOCO, rapport d'activité)

II. MISE EN ŒUVRE DES OUTILS NATURA 2000

Pour chaque contrat Natura 2000 :

- Données de base : signataire, objectifs des travaux, modalités techniques, surfaces concernées, prestataires pressentis...
- Etat d'avancement des travaux à l'année n
- Bilan financier
- Evaluation des résultats des travaux / objectifs de conservation des espèces et habitats
- Données cartographiques

+ projets éventuels de contrats en cours

Pour les chartes Natura 2000 :

- Nombre de chartes signées
- Nombre de propriétaires concernés
- Surfaces concernées
- Type d'habitat et/ou occupation du sol
- Données cartographiques : situation de l'ensemble des parcelles concernées

+ projets éventuels de chartes en cours

Pour les MAE : idem chartes + un bilan par type de mesure contractualisée

III. SUIVIS SCIENTIFIQUES

Pour chaque suivi réalisé dans l'année :

- Objectifs
- Prestataires
- Périodes de réalisation
- Encadrement
- Résultats synthétiques
- Analyse et perspectives pour la gestion du site
- Bilan financier
- Rapport de suivi en annexe

+ temps de travail réalisé par l'animateur pour chacun des points I, II et III.